



AGENCE
CONORT
IMMOBILIER

BAREME DES HONORAIRES

APPLICABLE SUR LE PRIX COMMISSION COMPRISE

TRANSACTION VENTE SUR HABITATION, COMMERCE, TERRAIN :

• Honoraire minimum	5 000 € T.T.C
• De 50 000 € à 75 000 €	10 %
• De 75 000 € à 150 000 €	8 %
• De 150 000 € à 250 000 €	7 %
• De 250 000 € à 1 000 000 €	6 %

*Les honoraires sont à tranches cumulatives.

*Toutefois, à la demande expresse du vendeur lors de la signature du mandat, celui-ci peut prévoir que les honoraires soient à la charge de l'acquéreur.

*Dans le cas de la mise en vente à des prix surévalués ou sous-évalués, les honoraires passent à 10 % T.T.C

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE :

Honoraires à la charge du bailleur.

- Honoraires d'entremise et de négociation, à la charge exclusive du bailleur 20 % T.T.C du loyer mensuel hors charges.
- Honoraires de visite, constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail 40 % T.T.C du loyer mensuel hors charges pour le bailleur.
- Honoraires d'établissement de l'état des lieux 23 % T.T.C du loyer mensuel hors charges à la charge du bailleur.

Honoraires à la charge du locataire.

- Honoraires de visite, constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail 60 % T.T.C du loyer mensuel hors charges pour le locataire, plafonnés à 8 € T.T.C / m² conformément à la loi ALUR du 27 mars 2014.
- Honoraires d'établissement de l'état des lieux 23 % T.T.C du loyer mensuel hors charges à la charge du locataire, plafonnés à 3 € T.T.C / m² conformément à la loi ALUR du 27 mars 2014.
- Prolongation ou annulation de congés, à la charge exclusive du locataire 40 € T.T.C

LOCATION PROFESSIONNELLE :

- A la charge du preneur 2 loyers H.T
- A la charge du bailleur 1 loyer H.T
- 2 500 € T.T.C minimum

SARL CONORT IMMOBILIER